



Registre des Ostéopathes de France

## Revue de presse nationale du 5 mars 2007

### AUJOURD'HUI LE PARISIEN EN FRANCE

**le Parisien**  
25 AVENUE MICHELET  
93408 SAINT-OUEN CEDEX - 01 40 10 30 30

**05 MARS 2007**  
Quotidien Paris avec dim.  
OJD : 339556  
Surface approx. (cm²) : 100

Page 1/1

Santé

#### Les ostéopathes exigent d'être enfin reconnus

MAUX DE DOS, problèmes articulaires... Un Français sur trois a déjà consulté un ostéopathe. L'utilité publique de ces praticiens n'est plus à démontrer. Malgré tout, les 6 000 ostéopathes de France ne sont pas officiellement reconnus et leur profession n'est pas réglementée. « La loi Kouchner de 2002 a enfin mis un terme à ce flou juridique, mais les décrets n'ont toujours pas été publiés », résume dans un grand ras-le-bol Pascal Javériat, président du Registre des ostéopathes. Excédés mais combattifs, les membres de cet « ordre officieux » ripostent aujourd'hui en déposant une multitude de recours individuels devant le Conseil d'Etat. « Au moins 600 personnes vont agir en formulant, chacun, une demande d'astreinte de 1 000 € par jour de retard », annonce le patron du registre défendu par M e s Danièle Ganem-Chabernet et Gilles-Jean Portejoie. Les ostéopathes, qui ont manifesté hier à Paris, espèrent que cette action accélérera la publication des précieux décrets. L'article 75 de la loi Kouchner prévoit que seul le titulaire du titre «

ostéopathe » a le droit de soigner des patients. Les textes tant attendus doivent définir le cursus à suivre, les actes autorisés, et qui des 6 000 praticiens actuels pourra continuer à exercer. « Pour les études, cela représente l'équivalent d'un bac + 5 avec entre 4 500 et 5 000 heures d'apprentissage. Ça évitera le développement anarchique d'écoles et assainira notre activité », précise Pascal Javériat, en dénonçant les blocages retardant la réglementation de cette médecine complémentaire. Selon une étude du registre, l'ostéopathie séduit de plus en plus le public. Les parents de deux nourrissons sur trois auraient déjà consulté un de ces praticiens. PARIS (X e ), HIER. Les ostéopathes ont manifesté leur colère place de la République.

Geoffroy Tomasovitch

OSTEOPATHIES  
9331830100501/SLJ/FDA

6770A5BA5EB0F30572C14D84880AF58C0216AF4200787F0784805E4  
Eléments de recherche : - OSTEOPATHIE : science para-médicale de soins des douleurs, passages significatifs - OSTEOPATHE : passages significatifs



Registre des Ostéopathes de France

## LES ECHOS

### Les ostéopathes se tournent vers le Conseil d'Etat

[ 05/03/07 ]

#### Manifestation.

Cinq ans jour pour jour après la promulgation de la loi du 4 mars 2002, dite « loi Kouchner », qui reconnaissait leur profession, 400 à 500 ostéopathes ont manifesté, hier, à Paris, contre la non-publication des décrets d'application. Et « 900 professionnels » ont décidé de déposer aujourd'hui devant le Conseil d'Etat autant de demandes pour « faire condamner l'Etat à leur verser 600 euros par jour de retard à compter du 27 décembre 2006 », précisent dans un communiqué le Syndicat national des ostéopathes de France, l'Union nationale des étudiants en ostéopathie et l'Association française d'ostéopathie. Un projet de décret sur l'exercice professionnel et la formation en ostéopathie a été adressé « pour avis », le 27 décembre 2006 par le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, au Conseil d'Etat. Mais, selon eux, le ministre « détourne la loi en créant un titre dont peuvent faire un usage différent les médecins, les masseurs-kinésithérapeutes, les ostéopathes et les autres professionnels de santé, allant d'un usage total à un usage partiel et restrictif, dénaturant ainsi la profession ».

## LA TRIBUNE

### MANIFESTATION es ostéopathes veulent tre reconnus

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté hier à Paris pour dénoncer la non-publication des décrets d'application de la loi « Kouchner » du 4 mars 2002 reconnaissant l'ostéopathie. L'avis de la Haute Autorité de santé sur les textes définissant le champ de compétence des ostéopathes et le contenu de leur formation a été rendu le 17 janvier. Dans un communiqué, les syndicats d'ostéopathes indiquent que le Conseil d'Etat doit rendre son avis au « mois de mars pour que le ministre de la Santé puisse [...] édicter les décrets avant les élections ».



Registre des Ostéopathes de France

## LE FIGARO

**SANTÉ.** Plusieurs centaines de personnes ont manifesté hier à Paris pour dénoncer la non-publication des décrets d'application de la loi « Kouchner » du 4 mars 2002 reconnaissant l'ostéopathie.

## LA CROIX

LUNDI 5 MARS 2007

La Croix

### EN BREF

#### SANTÉ

**Les ostéopathes ont défilé hier à Paris.** Les syndicats d'ostéopathes professionnels et d'étudiants avaient appelé à manifester hier à Paris pour dénoncer la non-publication des décrets d'application de la « loi Kouchner » du 4 mars 2002 qui reconnaît la profession. Un projet de décret sur l'exercice professionnel et la formation en ostéopathie a été présenté le 27 décembre 2006 par Xavier Bertrand, le ministre de la santé. Mais il « *dénature la profession* », selon eux.



Registre des Ostéopathes de France

## LIBERATION

### **Les ostéopathes ont défilé à Paris**

Près de 500 personnes (professionnels, étudiants...) ont défilé hier à Paris pour dénoncer la non-publication des décrets d'application de la loi Kouchner du 4 mars 2002 reconnaissant l'ostéopathie. Les manifestants ont protesté contre l'*«inertie du gouvernement»*, le jour du cinquième anniversaire d'une loi restée lettre morte. 6 000 ostéopathes exercent en France.

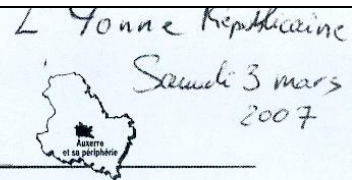


Registre des Ostéopathes de France

## L'YONNE REPUBLICAINE

# Auxerre

RÉDACTION : 19, rue du Temple  
☎ 03.86.72.00.86 - Fax 03.86.72.00.82  
PUBLICITÉ : ☎ 03.86.72.00.80 - Fax 03.86.72.00.81  
E-MAIL : redaction.auxerre@lyonne-republicaine.fr



SANTÉ / Manifestation dimanche 4 mars, à Paris

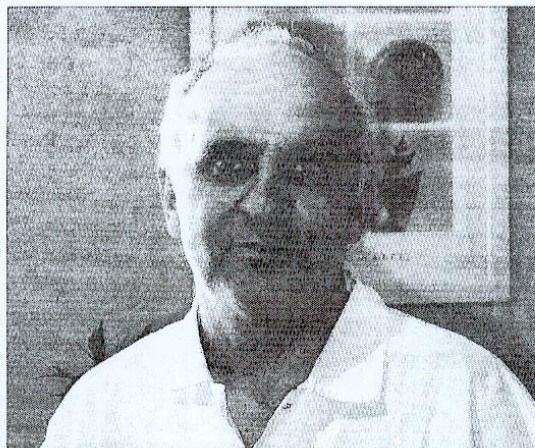
# Les ostéopathes attendent la reconnaissance de l'Etat

Inquiétés par le constat d'échec des négociations entamées depuis trois ans avec le gouvernement, les ostéopathes comptent bien se faire entendre.

En mars 2002, la loi Kouchner reconnaissait, et encadrait la profession d'ostéopathe. Avec le changement de gouvernement, pas moins de trois années ont été nécessaires aux négociations, qui n'ont finalement abouti que sur un projet de décret considéré comme « incohérent » par le Registre des ostéopathes de France (ROF). Cette association regroupe un tiers de 3 000 praticiens français. Yves Tricot, ostéopathe à Auxerre et vice-président du ROF, revient sur les raisons de la manifestation, qui se déroulera dimanche, à Paris.

**Pour quelles raisons le projet de décret vous apparaît-il incompatible avec l'exercice de votre métier ?**

Normalement, la loi du 4 mars 2002 reconnaissait la profession d'ostéopathe. Mais le gouvernement suivant a décidé de parler de « titre » à partager entre les kinésithérapeutes, les médecins, et les ostéopathes. Mais, vis-à-vis de la loi Kouchner, ce n'est pas légal. Nous avons donc



**Yves Tricot est vice-président du Registre des ostéopathes de France, qui appelle la profession à manifester.**

saisi le conseil d'Etat pour qu'il fasse appliquer l'article concerné, dans l'esprit de créer la profession. L'Etat a d'ailleurs été condamné à nous verser une amende de 200 euros par jour, en attendant l'application de la loi.

**Les négociations ont duré trois ans et vous conduisent à un constat d'échec. Qu'est-ce qui, aujourd'hui, vous pousse à accélérer le mouvement ?**

Nous craignons l'immobilisme de la période électorale, et qu'après les élections, on reparte pour plusieurs années de négociations. Entre-temps, n'importe qui pourra

s'autoproclamer ostéopathe après avoir participé à quelques séminaires.

**Actuellement, comment êtes-vous formés. Êtes-vous diplômés ?**

Il existe un diplôme, garanti par le ROF, mais qui n'est pas diplôme d'Etat, puisque nous attendons le feu vert du gouvernement. Deux grandes formations sur six ans permettent de devenir ostéopathe. La première se déroule à temps plein, dans des écoles privées, après le baccalauréat. La seconde, à temps partiel, en six ans également, permet de former les paramédicaux (comme les kinés,

NDLR). La formation dure actuellement 5 000 heures et c'est là aussi une des aberrations qui nous pousse à manifester. Car le projet de décret descendrait cette durée à 2 030 heures, ce que le ROF estime insuffisant pour garantir la sécurité des patients.

**Sur la base de 2 030 heures, que manquerait-il à la formation ?**

L'ostéopathie consiste à avoir une vision globale du corps et de son fonctionnement. La formation proposée exclut tout ce qui est viscéral et crânien. Ça ne ressemble en rien à ce que nous apprenons en six ans. Mais de toute façon, le gouvernement préfère nous laisser dans le flou.

**Et à votre avis, pourquoi ?**

La principale raison du blocage, c'est le monopole des médecins. Ils craignent de se voir prendre une partie de leur pratique. Pourtant, ce sont deux choses bien distinctes. Nous ne demandons pas le droit de prescription. Nous voulons juste voir la création d'une profession autre que celle de médecin ou kinésithérapeute.

**Propos recueillis par C. LAMBERTINI**

**○ EN SAVOIR PLUS**

Une pétition peut être signée sur le site <http://petition.osteopathie-france.net/index.php?petition=2>



Registre des Ostéopathes de France

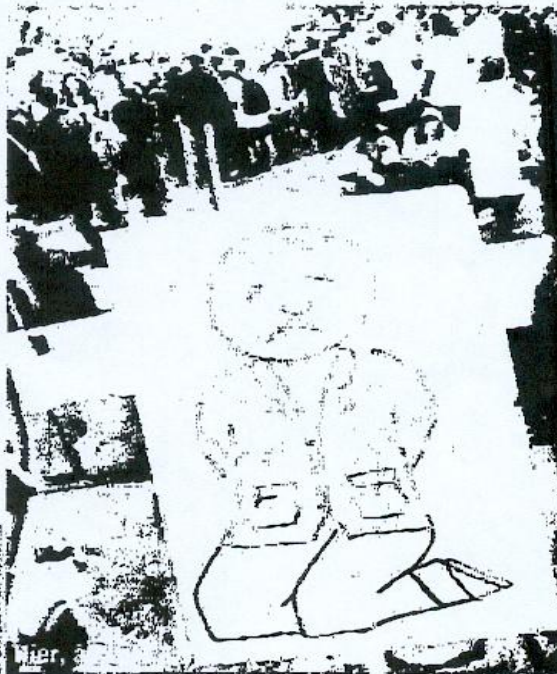
20 MINUTES

## Les ostéopathes se massent dans la rue

**Quatre cents ostéopathes ont manifesté dans Paris, hier, pour dénoncer l'inertie du gouvernement.**

Depuis le 4 mars 2002, jour de l'adoption de la loi Kouchner qui reconnaît officiellement leur profession, aucun décret d'application n'a été publié. Et « celui que nous propose aujourd'hui Xavier Bertrand, ministre de la Santé, est un décret scléroté et restrictif », s'émeut Thomas Schmit, président de l'Union nationale des étudiants en ostéopathie (Uneo).

Le texte prévoit notamment de restreindre la durée de formation des ostéopathes à 2 030 heures au lieu des 5 000 actuelles. « Insuffisant pour apprendre correctement le métier », s'exclame l'étudiant. Les six mille ostéopathes qui exercent en France rejettent un texte qui permettrait à d'autres professionnels de la santé d'exercer leur spécialité. « Notre profession stagne dans un flou



juridique. Ce statut bâtarde profite aux médecins et masseurs-kinésithérapeutes qui font pression sur le gouvernement », ajoute le président de l'Uneo. Les ostéopathes sont convaincus que le Conseil d'Etat, qui doit rendre son avis dans le courant du mois, sanctionnera ce projet de décret. **O. M.**

**Neuf cents professionnels vont demander aujourd'hui au Conseil d'Etat la condamnation de l'Etat à leur verser 100 € par jour de retard à compter du 27 décembre 2006, date à laquelle le décret a été présenté à la juridiction administrative.**



## Registre des Ostéopathes de France

### LE PROGRES

#### LE PROGRÈS

93 AVENUE DU PROGRES  
69681 CHASSIEU CEDEX - 04 72 22 23 23

03 MARS 07

Quotidien Prov. avec dim.  
OJD : 238185

Surface approx. (cm<sup>2</sup>) : 136

Page 1/1

### Les ostéopathes remontent au créneau

**Mais en ordre dispersé : les étudiants manifesteront demain à Paris tandis que les praticiens attendent la décision du Conseil d'État sur le décret d'application de la loi proposé par le gouvernement. Le Conseil d'État devrait rendre son avis dans une dizaine de jours.**

Cinq ans après la publication de la loi sur l'ostéopathie, le 4 mars 2002, les décrets d'application de cette loi n'ont toujours pas été publiés.

L'occasion pour les ostéopathes exclusifs, déjà descendus dans la rue à la fin 2006, de rappeler leur colère. Le 27 décembre, le ministère de la Santé a transmis pour avis au Conseil d'État les projets de décrets d'application. Mais les ostéopathes exclusifs estiment que ces décrets ne sont pas à même de garantir la « sécurité » et la « qualité » des soins aux patients.

Un décret « incohérent »

Ils contestent notamment les mesures prévues pour la formation, ramenée de six à trois ans,

et l'interdiction de certains actes. Cependant, étudiants et praticiens ont choisi des options différentes pour marquer cette date symbolique. Les étudiants, dont une centaine de Rhône-alpins, manifesteront ce dimanche à Paris, soutenus par quelques professionnels pour « faire pression sur le gouvernement ». « Nous avons déposé des mémoires au Conseil d'État pour demander une formation en six ans comme c'est le cas dans la plupart des pays européens », explique Thomas Schmit, président de l'Union nationale des étudiants en ostéopathie (Uneo) qui dénonce « l'incohérence du décret ». Les praticiens, eux, préfèrent attendre la décision du Conseil d'État, qui devrait intervenir dans une dizaine de jours. « L'important n'est pas de manifester mais de manifester quand c'est utile et que cela peut-être relayé », explique David Darfeuille, secrétaire général du Syndicat français des ostéopathes (SFDO). Le SFDO a préféré s'allier avec l'autre syndicat, l'Union fédérale des ostéopathes de

France, sous la bannière « Union pour l'ostéopathie » pour dire que les ostéopathes « restent mobilisés ».

Malgré les divergences sur l'action, étudiants et praticiens se montrent confiants sur l'avis du Conseil d'État, notamment parce que la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande une formation en six ans. Ils partagent aussi la même inquiétude : que le gouvernement actuel enterme le dossier de l'ostéopathie en raison des élections.

Sylvie Montaron  
smontaron@leprogres.fr

Sylvie Montaron smontaron@leprogres.fr

OSTÉOPATHIES  
6674730100503/JG/FDA

2F7C551D5020DB04C28B4914F80D754607E6992630ED7273E8D6852  
Éléments de recherche : - OSTÉOPATHIE : science para-médicale de soins des douleurs, passages significatifs - OSTÉOPATHE : passages significatifs



Registre des Ostéopathes de France

## DAUPHINE LIBERE

OSTÉOPATHIE Manifestation nationale à Paris dimanche

# La colère des ostéopathes



Dimanche Olivier Faure, Bruno Gay et Marc Lunatti seront à Paris pour participer à la manifestation nationale.

### EYBENS

« Ça fait trente ans qu'on se bat pour notre profession, ce n'est certainement pas aujourd'hui qu'on va baisser les bras ». Dimanche après-midi Olivier Faure, Bruno Gay et Marc Lunatti, ainsi que de nombreux autres ostéopathes grenoblois seront à Paris pour participer à la grande manifestation nationale organisée par plusieurs syndicats de professionnels et d'étudiants. « Il y a quatre ans, avait été adoptée une loi qui consacrait de nouveaux droits aux patients, parmi lesquels celui de consulter un ostéopathe. Cette loi devait ainsi permettre de reconnaître et d'encadrer la profession » explique Marc Lunatti.

« Cinq ans plus tard, non seulement les décrets d'application de cette loi n'ont toujours pas été publiés, mais en plus, un projet de décrets de l'actuel ministre de la Santé remet complètement en cause les acquis de cette loi ».

### « 30 ans qu'on est pas remboursés et 30 ans qu'on a des patients »

Dispensée dans des écoles spécialisées, soit dans le cadre d'un temps partiel pour les professionnels de santé, soit dans le cadre d'un temps plein pour les bacheliers, la formation d'ostéopathe dure 5 000 heures et débouche sur un diplôme en ostéopathie, non reconnu par l'État. Et si l'inscription au Registre des Ostéopathes de France garantit un vrai niveau de for-

mation, rien n'empêche de se déclarer ostéopathe.

« On voit des gens qui s'installent après avoir suivi une formation de quelques heures sans avoir aucune notion d'anatomie ou de physiologie et qui se mettent à manipuler des patients... » constate ainsi Bruno Gay. « Ça fait 30 ans qu'on existe mais que nous ne sommes pas reconnus, 30 ans qu'on est pas remboursés et 30 ans qu'on a des patients » résume Marc Lunatti.

« Nous avons un vrai métier qui consiste à traiter les troubles fonctionnels, les perturbations de la mobilité. Ce métier on veut pouvoir continuer à l'exercer dans sa globalité. Or le projet de décrets va nous interdire de

### REPÈRES

#### LES CHIFFRES

■ L'agglomération grenobloise comptait en 2006, 50 ostéopathes inscrits au Registre des Ostéopathes de France. Tous ont reçu une formation de 5 000 heures minimum.

#### LES ASSOCIATIONS

■ L'association des « Mercredis de l'ostéopathie » a pour objectif de proposer des soins gratuits à des enfants handicapés ou défavorisés. L'association pour l'Information des Ostéopathes Grenoblois a notamment pour but de proposer des rencontres entre les ostéopathes et divers professionnels de santé.

pratiquer certains gestes et ce sans aucune justification.

« Tout ça c'est du bricolage, on va démanteler notre métier pour le répartir n'importe comment entre d'autres professions de santé » ajoute Olivier Faure.

« Ce que l'on souhaiterait c'est que les choses se passent comme en Grande-Bretagne où la profession d'ostéopathe est officiellement reconnue ».

Forts de leurs cabinets qui ne désespèrent pas, et de leurs bons rapports avec les autres professionnels de santé, les ostéopathes n'entendent pas renoncer à un combat entamé il y a trente ans pour la reconnaissance de leur métier.

F.D.